



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO S-2486

Avis public est donné que le règlement numéro S-2486 abrogeant le règlement de contrôle intérimaire S-2419.

Ce règlement est déposé au bureau de la greffière à l'hôtel de ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel ce 5 octobre 2021

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate